Accusé de réception en préfecture 017-211700943-20171025-D133-25102017-DE

Date de télétransmission : 03/11/2017 Date de réception préfecture : 03/11/2017

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT Le 25 octobre

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LEONARD, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Date de convocation du Conseil Municipal: 19 octobre 2017

PRESENTS: Jean-Louis LEONARD - Stéphane VILLAIN - Catherine SEVALLE - Thierry COULON - Michèle BOMPOINT - David LABICHE - Christiane STAUB - Régis LEBAS - Nicole NEAU - Hélène CHASSEREAU -Jean-Paul KLEIST - Françoise ANDRE-TOUMIT — Isabelle GAU-VERDON - Thierry BOSCARIOL - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Olivia PREVOST-NIOLLET - Lynda BEAUJEAN - Morgan MOREAU -Guillaume LHERITIER - - Roger MORTIER - Evelyne PEZRON

ABSENTS ET REPRESENTES: Anne-Marie MOREAU par Olivia PREVOST-NIOLLET - Jérôme BOURSIER par Morgan MOREAU - Anne-Sophie VICQ-BAUZA par Catherine SEVALLE - Nicolas TREILLARD par Stéphane VILLAIN - Nathalie MARTIN par Michèle BOMPOINT - Dominique GOUGAT par Hélène CHASSEREAU -Daniel LEVET par Roger MORTIER

Secrétaire de séance : Roger MORTIER

Présents :

22

Pour l'adoption :

Absents :

7

Contre l'adoption :

Pouvoirs:

Abstention

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL -BILAN DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES Code nomenclature 2-1-2

Comme décidé en Conseil municipal du 16 décembre 2014, la commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaires des zones humides. Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 16 décembre 2014.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Accusé de réception en préfecture

0 ¹7-211700943-20171025-D133-25102017-DE

Date de télétransmission : 03/11/2017 Date de réception préfecture : 03/11/2017

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1 ^{ère} réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	31/03/2015	13
2 ^{ème} réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	12/05/2015	7
3 ^{ème} réunion : restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	07/03/2017	15

Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, affichage en mairie et sur leurs sites internet.

Les comptes rendus des réunions ont été rendus accessibles aux membres du groupe d'acteurs sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au fur et à mesure des réunions et aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus. Aucune remarque n'a été déposée.

Résultats de l'inventaire :

L'inventaire de terrain a permis de recenser les zones humides à l'échelle de la commune hormis les périmètres gérés par des associations syndicales de marais.

57 sondages pédologiques ont été réalisés pour valider la présence ou l'absence de zones humides (9 caractéristiques de zones humides, 48 non caractéristiques de zones humides).

Au total, 2,82 hectares de zones humides ont été recensés en bordure de périmètres de marais.

La carte ci-jointe présente les résultats des inventaires.

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur la commune de CHATELAILLON-PLAGE,
- donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour Extrait conforme, L'Adjoint au Maire,

Signature électronique Stéphane VILLAIN

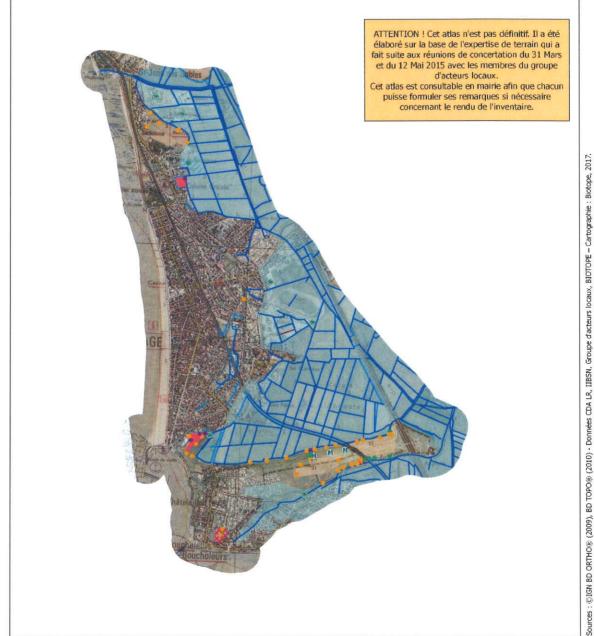


Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique Commune de Châtelaillon Plage (17094)









Légende

Eléments ponctuels

- Remblai
- Moullière

Zones humides et autres zones

- Zones humides
- /// Zones non humides inondables
- XX Zones non prospectées propriété privée

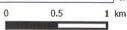
Sondages pédologiques

- Sondage caractéristique d'une zone humide
- Hydromorphie significative en profondeur
- Aucun trait d'hydromorphie

Repères

- Réseau hydrographique (BD TOPO)
- Réseau hydrographique (CDALR)
- ---- Réseau hydrographique (terrain)







Limite des périmètres de syndicat de marais Limites communales







